

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 28 novembre 2016 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Gabriel Parent.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

16-11-936 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 28 novembre 2016 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Ordres de changement n^{os} 1 à 3 / Appel d'offres n^o 401-110-16-R1721.01 / Entrepreneur général / Prolongement de la rue Phil-Goyette / Règlement n^o 1721
3. Demande de subvention / Programme de « Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local » / Réhabilitation du réseau routier de la route Harwood (Route 342) entre l'autoroute 20 et l'autoroute 40
4. Entente et quittance et transaction / Fin d'emploi / Autorisation de signature
5. Mandat / Services professionnels juridiques / Dommages / Déficiences et malfaçons / Station d'épuration / Règlement n^o 1605
6. Direction générale / Contrat individuel de travail / Autorisation de signature
7. Période de questions
8. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

16-11-937 Ordres de changement n^{os} 1 à 3 / Appel d'offres n° 401-110-16-R1721.01 / Entrepreneur général / Prolongement de la rue Phil-Goyette / Règlement n° 1721

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1 à 3 de l'entrepreneur général reliés au projet Prolongement de la rue Phil-Goyette – appel d'offres n° 401-110-16-R1721.01 totalisant un montant de 98 832,03 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-11-938 Demande de subvention / Programme de « Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local » / Réhabilitation du réseau routier de la route Harwood (Route 342) entre l'autoroute 20 et l'autoroute 40

CONSIDÉRANT que le tronçon routier de la route 342 (R-342), considéré route régionale locale de niveau 2, sis entre l'autoroute 20 et l'autoroute 40 a été cédé par le ministère des Transports du Québec à la Ville de Vaudreuil en 1993;

CONSIDÉRANT que la surface de roulement de ce tronçon est en très mauvais état et qu'elle constitue une source de très grand inconfort pour les usagers de la route qui l'empruntent;

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénierie Les Services exp inc., prestataire de services pour le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), a présenté une solution pour réhabiliter cette partie du réseau routier, ayant pour objectif d'améliorer le confort de roulement et la sécurité routière, le tout tel qu'il appert d'une estimation détaillée, en date du 28 novembre 2016;

CONSIDÉRANT que le programme du MTMDET « Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local » prévoit une aide financière pour ce type de projet dont la contribution maximale est de l'ordre de 50 % des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT que le projet élaboré par Les Services exp inc. satisfait aux exigences du programme susdit;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire soit autorisé à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local », à l'égard du projet de réhabilitation du réseau routier de la route Harwood (Route 342) entre l'autoroute 20 et l'autoroute 40;

QUE la Ville s'engage à faire réaliser les travaux prévus à la demande et à assumer sa quote-part des coûts et dépenses du projet.

« ADOPTÉE »

16-11-939 Entente et quittance et transaction / Fin d'emploi / Autorisation de signature

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente et quittance et transaction à intervenir entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et l'employé n° 999 ainsi que tous les documents permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le trésorier et directeur des finances et de la trésorerie, le directeur général, la directrice des ressources humaines, le directeur du service concerné et tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidé aux présentes, à compter de maintenant;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-11-940 Mandat / Services professionnels juridiques / Dommages / Déficiences et malfaçons / Station d'épuration / Règlement n° 1605

CONSIDÉRANT la résolution 13-01-049 adjugeant à Allen Entrepreneur général inc. un contrat pour le préachat et l'installation du système de la filière de traitement des eaux usées dans le cadre du projet de mise à niveau et d'agrandissement de la station d'épuration (appel d'offres n° 401-110-12-R1605.2);

CONSIDÉRANT que des déficiences ou malfaçons dans l'exécution des travaux dont sont responsables l'entrepreneur général et son sous-traitant, Groupe Lefebvre, ont été constatées, lesquelles sont liées au décollement du revêtement époxydique dans différents canaux et cuves;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur général, bien que dûment mis en demeure, refuse ou néglige de corriger ces déficiences ou malfaçons;

CONSIDÉRANT que ce refus entraîne des délais importants et reporte la fin des travaux à un moment inacceptable, non seulement pour la Ville et ses citoyens, mais également pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques qui envisage de cesser d'émettre des certificats d'autorisation pour des projets immobiliers sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que les documents contractuels permettent à la Ville de s'adresser à la caution afin qu'elle procède aux travaux à la place de l'entrepreneur général;

CONSIDÉRANT qu'à défaut par la caution de s'exécuter, les documents contractuels permettent à la Ville de retirer à l'entrepreneur général ces travaux et de les confier à un tiers, aux frais de l'entrepreneur général et de la caution;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater une firme d'avocats afin d'intenter tout recours judiciaire approprié à l'encontre de l'entrepreneur général, de sa caution et de toute autre personne susceptible d'être tenue responsable des dommages encourus par la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville constate le défaut de l'entrepreneur général Allen de procéder aux travaux de correction des déficiences liées au décollement du revêtement époxydique dans les cuves et canaux de la station d'épuration;

QU'une demande formelle soit adressée à la caution, Intact Compagnie d'assurance, afin qu'elle exécute ces travaux correctifs;

QU'à défaut, la Ville retire les travaux à l'entrepreneur général Allen pour les confier à un tiers, aux frais d'Allen et de la caution;

QUE le greffier soit mandaté afin de présenter, au besoin, une demande d'autorisation en vertu de l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes* au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin d'accorder le ou les contrats nécessaires sans procéder par appel d'offres;

QUE la firme Dufresne Hébert Comeau soit mandatée afin d'intenter à l'encontre d'Allen Entrepreneur général inc., sa caution et toute autre personne susceptible d'en être tenue responsable, tout recours en lien avec des déficiences ou malfaçons dans le cadre du contrat de l'appel d'offres identifié précédemment, notamment pour leur réclamer le coût des travaux correctifs et tous les dommages subis par la Ville;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-11-941 Direction générale / Contrat individuel de travail / Autorisation de signature

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à intervenir entre M. Martin Houde et la Ville de Vaudreuil-Dorion ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

16-11-942 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

16-11-943 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 03 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe